

PROTOCOLE SANITAIRE ET MISSIONS DES ANIMATEURS POUR LA REPRISE DANS LES ECOLES A PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE

Du fait de l'évolution du niveau de circulation actuelle du virus et des données scientifiques rassurantes concernant l'impact et la transmission de la Covid-19 chez les enfants de moins de 15 ans, le ministère des solidarités et de la santé a émis de nouvelles prescriptions pour la rentrée scolaire.

Présentation des principaux changements :

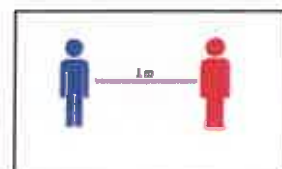
Personnels extérieurs

Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage ou désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins 1 mètre.

Les nouvelles de distanciation physique

La distanciation physique n'est plus obligatoire, ni dans les espaces extérieurs, ni dans les espaces clos. Elle devra être néanmoins maintenue si possible.

Lorsque la distanciation physique n'est matériellement pas possible, les élèves de plus de 11 ans doivent porter le masque de protection, ainsi que lors des déplacements et lorsqu'ils sont placés face à face, ou côte à côte.



Maintien des groupes d'élèves

Les regroupements et les croisements importants d'élèves et de parents sont à limiter dans la mesure du possible, mais il n'y a désormais plus d'obligation de séparation de groupes d'élèves.

La restauration scolaire est organisée dans les lieux habituels et doit être privilégiée. Les flux et la densité des élèves sont organisés en respectant la distance d'au moins un mètre entre les groupes d'élèves.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

La désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisée au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise sans conditions particulières.



Le port du masque

Le port du masque est **obligatoire** tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs pour le personnel encadrant (enseignant, agent technique, ATSEM, animateur).

Le masque est proscrit pour les élèves en maternelle et non obligatoire pour les élèves en élémentaire de moins de 11 ans.

Pour Rappel

Maintien des gestes barrière

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser
ou éternuer
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable**

La formation, l'information, la communication

Les élèves bénéficient d'une information pratique sur les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Celle-ci est adaptée à l'âge de l'élève.

La ventilation

L'aération des locaux est à maintenir à intervalles réguliers, à savoir : le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux (au minimum toutes les 3 heures).

Maintien du lavage régulier des mains

Le lavage des mains doit être réalisé a minima :

- à l'arrivée dans l'école
- avant chaque repas
- après être allé aux toilettes
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile
- après avoir éternué, toussé, ou s'être mouché, après avoir manipulé des objets « potentiellement contaminés »



Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

Mesures à prendre en cas de contamination ou suspicion de contamination

Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Suspicion COVID - RAPPEL

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez l'enfant : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

- Prendre la température de l'élève



Vérifier régulièrement les piles des thermomètres

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Une pièce a été identifiée dans chaque école. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Prévenir votre hiérarchie.
- Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolé l'élève après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière. L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif chez l'enfant :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la Collectivité de rattachement.

La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par le directeur de l'école
- Les psychologues scolaires et le médecin de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez l'adulte : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Eviter tout contact et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Prévenir votre hiérarchie.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif chez l'adulte :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la Collectivité de rattachement.
- La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission infrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte selon le plan de communication défini par le directeur de l'école
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.

J'ai des symptômes du COVID-19

Jour J



Je ressens
des symptômes
du COVID-19
(toux, fièvre,
nez qui coule, perte
de goût ou d'odorat)



J'appelle
un médecin dès
le début des symptômes.
Il me prescrit test,
masque et arrêt
de travail



Je m'isole chez moi
Je porte un masque



Je prends RDV
pour un dépistage
COVID



Je me présente
au lieu d'examen,
avec ma carte Vitale,
avec ma prescription
médicale et avec un masque



Un professionnel
de santé me fait
le test COVID-19

J +1



Je reçois les résultats
de mon test COVID-19



Mon test est positif
Je suis porteur du COVID-19

L'Assurance maladie me rappelle et appelle mes « personnes contact »
pour les informer des consignes à suivre



Mon test est négatif
Je ne suis pas porteur du COVID-19

Je suis isolé chez moi pendant 7 jours à compter de la date de mon test positif.
Je ne suis pas autorisé à recevoir des visiteurs pendant cette période.

Fin de l'isolement : je ne suis plus isolé et peux
sortir de mon domicile en respectant strictement
les gestes barrières

Je romps l'isolement uniquement en cas de test négatif ou après guérison

Mon test COVID-19 est positif

Jour J



Le résultat de mon test est positif
Je suis atteint du COVID-19



Je m'isole à mon domicile
Je porte un masque en présence
d'autres personnes



Je surveille mon état de santé
et l'apparition de symptômes
(prise de température quotidienne)



Si j'ai des difficultés à respirer,
j'appelle immédiatement
le 15 (ou le 114)

J +1



Je suis contacté pour identifier les personnes
que j'ai pu contaminer (« personnes contact »)

1. Par mon médecin
Personnes contactées
Par téléphone

2. Par l'Assurance Maladie
Autres personnes contactées

Je m'isole jusqu'à la guérison



Je suis guéri,
je sors de mon isolement,
Je porte un masque

Je suis une personne contact d'un cas de COVID-19

Je suis informé par un appel que j'ai été en contact proche avec un malade
J'accède à un test SANS prescription médicale



Je dois aller me faire tester **immédiatement** si je vis avec la personne contaminée, **sinon 7 jours après le dernier contact avec la personne malade**



Je m'isole chez moi
(masques, surveillance)



L'Assurance Maladie
ou mon médecin
m'indiquent
le laboratoire
le plus proche



Je suis
automatiquement
inscrit pour le test

Jour J



Je me présente
au lieu d'examen
avec ma carte Vitale
et je porte un masque



Un professionnel
de santé me fait
le test COVID-19

J +1



Je reçois les résultats
de mon test COVID-19



Mon test est positif
Je suis porteur
du COVID-19



Mon test est négatif
Je ne suis pas porteur
du COVID-19



Immédiatement après
le résultat positif,
je continue de porter mon
masque, de maintenir
mon éloignement
social et d'éviter
les lieux publics
et les transports
de mon foyer



L'Assurance Maladie me
rappelle pour me donner
les recommandations
à suivre

